

Compte-rendu du Conseil Municipal du Vendredi 14 mars 2008

L'an deux mil huit, le quatorze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Paul CREPIN, doyen d'âge, en vertu de la convocation du 10 mars 2008.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs JOBIN Michèle, LAUNER Martine, COFFRE Pascal, CREPIN Jean-Paul, NEVEU Eric, BROYE Jacqueline, COURTURIER Anne, BEGUIN Jean-Marc, BAUDET Frédéric, FREDY Janick, MOUSQUET Sabine, PETITJEAN Philippe et ANDRIEUX Thierry.

Absentes excusées ayant données procuration : Mesdames Marie-Madeleine ADAM (à Mme Martine LAUNER) et Régine HERR (à Mr Jean-Marc BEGUIN).

L'appel nominal étant terminé et les conseillers présents formant la majorité des membres pouvant valablement délibérer, le Président déclare la séance ouverte.

Madame Michèle JOBIN est élue secrétaire.

L'examen des points à l'ordre du jour s'engage alors :

2008-02: DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Suite à l'élection du Maire et avant de procéder à l'élection des Adjointes, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité, de nommer trois Adjointes.

2008-03: INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2123-20 et suivants relatif aux indemnités de fonction des élus,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Considérant qu'en vertu de l'article L2123-20-1 du même code, et sauf décision contraire du conseil municipal, l'indemnité des maires des communes de moins de 1000 habitants est fixée au taux maximal,

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint peut être supérieure au plafond autorisé sous réserve de ne pas dépasser le maximum pouvant être alloué au maire, Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne doit pas être dépassé (cf. état récapitulatif des indemnités),

Considérant que seuls les adjoints munis de délégation se verront attribuer une indemnité de fonction,

Considérant que la commune compte actuellement une population municipale de 528 habitants (recensement de 1999), il est procédé à la lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles applicables pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

* de fixer comme suit, à compter du Lundi 17 mars 2008, les indemnités de fonction des élus :

- l'indemnité du maire, Monsieur Jean-Marc BEGUIN, à 100%, du montant de référence, soit : 1 159,79€ (valeur au 1^{er} mars 2008)

- les indemnités des adjoints aux pourcentages suivants, du montant de référence :

1^{er} adjoint : Madame Martine LAUNER : 129,60% soit 400€ (valeur au 1^{er} mars 2008)

2^{ème} adjoint : Monsieur Jean-Paul CREPIN : 85,205% soit 262,98€ (valeur au 1^{er} mars 2008)

3^{ème} adjoint : Monsieur Philippe PETITJEAN : 85,205% soit 262,98€ (valeur au 1^{er} mars 2008)

* de procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

* d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget.

2008-04: DESIGNATION DES QUATRE DELEGUES (2 TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS) POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA GRANDE VALLEE DE LA MARNE

Suite aux dernières élections municipales du 09 mars 2008, le Conseil Municipal désigne pour représenter la commune au sein de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne :

- Monsieur Jean-Marc BEGUIN, délégué titulaire et Madame Martine LAUNER, déléguée suppléante.

- Monsieur Philippe PETITJEAN, délégué titulaire et Madame Jacqueline BROYE, déléguée suppléante.

2008-05: FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES (Membres du Conseil Municipal)

Le Maire expose à l'assemblée l'intérêt de la mise en place de commissions municipales, notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, il est décidé, dans les conditions fixées par l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du conseil qui y siégeront (et ayant accepté leur mandat). Le Maire, Mr Jean-Marc BEGUIN, est membre d'office de toutes les commissions.

Commission des Finances : Jacqueline BROYE, Jean-Paul CREPIN, Anne COUTURIER et Eric NEVEU.

Commission urbanisme et travaux : Jean-Paul CREPIN, Jacqueline BROYE, Eric NEVEU, Anne COUTURIER, Philippe PETITJEAN et Pascal COFFRE.

Commission Environnement et cadre de vie : Martine LAUNER, Sabine MOUSQUET, Jean-Paul CREPIN, Philippe PETITJEAN, Marie-Madeleine ADAM et Michèle JOBIN ;

Commission Jeunesse, sport et vie associative : Pascal COFFRE, Frédéric BAUDET, Philippe PETITJEAN et Sabine MOUSQUET

Commission Affaires scolaires : Sabine MOUSQUET et Janick FREDY

Commission Communication : Marie-Marie ADAM, Michèle JOBIN, Anne COUTURIER et Jean-Paul CREPIN

Commission Fêtes et Cérémonies : Philippe PETITJEAN, Janick FREDY, Frédéric BAUDET, Régine HERR, Anne COUTURIER, Thierry ANDRIEUX et Michèle JOBIN

Commission des chemins : Thierry ANDRIEUX et Philippe PETITJEAN

Commission sécurité : Janick FREDY, Frédéric BAUDET, Eric NEVEU, Jean-Paul CREPIN et Philippe PETITJEAN

Commission du Cimetière : Eric NEVEU et Janick FREDY

DIVERS :

Commission des chemins : Monsieur le Maire informe les conseillers que Mr Jean-Jacques JOSSEAUX s'est proposé de faire parti de cette commission en tant que membre hors conseil. Cette proposition est acceptée par le Conseil.

Distribution des infos communales - Répartition des rues pour chaque conseiller :

Eric NEVEU : Rue Henri Martin

Sabine MOUSQUET : Rue de Chamisso

Jean-Paul CREPIN et Jacqueline BROYE : Rue Bel Air

Philippe PETITJEAN : Rue René Baudet et rue de la République

Thierry ANDRIEUX : Rue des Genèves, Les Chauffours, rue du Paradis et rue du Bas Moulin

Janick FREDY et Jean Marc BEGUIN : Rue Pasteur et rue Saint-Vincent

Régine HERR : Allée des Pins

Anne COUTURIER : Rue Jean Jaurès, rue des Rommes et rue Jean VISNEUX

Michèle JOBIN : Hameau de Bellevue et La République

Frédéric BAUDET : Allée des Bardelots, rue de Bellevue, Impasse Justin Roualet et Chemin du Carrefour Vivier

Plantation des fleurs par les conseillers municipaux: Lundi 19 mai
